



Renseignement majorité parent enfants

Par **LACELIA**, le **03/11/2008 à 12:19**

bonjour,est-ce-que les parents on le droit d'interdire leur enfant majeur(depuis 3 mois) à avoir une vie amoureuse?

Par **Tisuisse**, le **03/11/2008 à 12:23**

Bonjour,rnrnSur le plan strict du Code Civil, NON mais cela suppose que le, ou la, majeur(e) accepte de se prendre en charge et d'assumer toutes les conséquences de son choix mais sur le plan familial cela risque de poser de nombreux problèmes de communication et d'entente. Qu'est-ce qui est le mieux ?

Par **LACELIA**, le **03/11/2008 à 12:25**

merci de votre aide

Par **LACELIA**, le **03/11/2008 à 12:33**

mais vu que mon pere m'enpeche d'avoir un copain,je risque de perdre l'homme que j'aime,donc a votre avis quesque je pourrai faire ? avez-vous des conseil ?

Par **Tisuisse**, le **03/11/2008 à 13:07**

Votre père est origininaire de quel pays ? car ceci pourrait expliquer cela.

Par **LACELIA**, le **03/11/2008 à 13:20**

il es espagnol,il es né a Murcia

Par **Tisuisse**, le **03/11/2008 à 13:23**

Avez-vous essayé de discuter calmement avec vos parents pour savoir les raisons qui les poussent à ce comportement envers vous ? Ils sont peut-être détenteurs d'éléments ou de renseignements que vous ignorez ! Rien ne vaut un tel dialogue.

Par **LACELIA**, le **03/11/2008 à 13:29**

oui j'ai ésséillé d'en parler mais il ne veu rien savoir,il n'a jamais voulu que j'ai de petit ami ni de simple ami garçon.il ne comprend pas que j'ai besoin de faire ma vie,j'en souffre beaucoup car j'ai besoin d'aimer comme tout le monde et lui m'enpêche toute c'est belle chose.a votre avis,devrais-je en parler au gendarme pour qu'ils m'aide?je suis perdu et surtout malheureuse que mon pere ne veule pas mon bonheur

Par **LACELIA**, le **03/11/2008 à 18:21**

oui mais ma mere ne peu pas faire grand chose car c'est mon pere ki décide de tout a la maison,elle ne peu rien dire sinon il lui parle très mal...

Par **LACELIA**, le **03/11/2008 à 20:08**

non je suis fille unique et les seul oncle que j'ai son d'accord avec mon pere.a votre avis que doi-je faire pour qu'il me laisse le droit?en parler a la police?

Par **LACELIA**, le **03/11/2008 à 22:12**

oui il es espagnol il es né en espagne a Murcia,et la nous habitons en france

Par **LACELIA**, le **03/11/2008** à **22:30**

non je ne travaille pas mais je suis inscrite a l'ANPE,oui mon ami travaille depuis 6 ans,d'accord je vais aller voir une assistante sociale.mon ami es beaucoup triste il pleure beaucoup par raport a cela car il a peur de me perdre a cause de mon pere,il veut que je vienne habiter chez lui pour qu'il n'y est plus de probleme mais je ne veu pas laisser ma mere car mon ami et moi habitons a 800 km l'un de l'autre,c'est prévu que nous habitons emsemble mais je veu attendre encore quelque mois,nous sommes emsemble depuis 1 ans

Par **LACELIA**, le **03/11/2008** à **22:38**

merci pour vos conseil